



## Contestation de contravention - Cas 4

Par **traxking**, le **18/03/2009** à **00:39**

Bonjour,

j'ai été verbalisé par une contravention de 135 €.

Nature de la contravention :

" Sur parking handicapés. Reservés aux GIG et GIC dûment signalés  
P et R art R417-10 du CR "

Pouvez vous me donner votre avis sur les 3 véhicules stationnés :

<http://fb.nfe114.free.fr/P10309162.jpg>

<http://fb.nfe114.free.fr/P10309182.jpg>

<http://fb.nfe114.free.fr/P10309192.jpg>

<http://fb.nfe114.free.fr/P10309312.jpg>

C'est un parking (récemment réformé) d'une base de loisirs plein en semaine puisqu'il est utilisé gratuitement par des personnes utilisant les transports en commun.

Les 3 véhicules stationnés appartiennent à des personnes profitant de la base (promenade).

Aucune signalisation au sol uniquement le panneau l'entrée (première photo).

Aucun véhicule stationné sur un des 6 emplacements réservés.

Il y a t-il matière à contester ?

Merci pour vos avis

Par **razor2**, le **18/03/2009** à **08:19**

Bonjour, pas la peine de poster votre sujet à différents endroits. Une seule fois suffit.

Je vous ai répondu sur l'autre...